L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73.

NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 27 JUILLET 1871.

14me Année—Vol. XLIV.

DIJUR & LIMET,
PROPRIETAIRES-EDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS.

JEUDI MATIN, 27 JUILLET.

VENTES ANNONCEES POUR CE JOUR.

Pour les mêmes jour sont annoncés.

...E Roger Co... leurs salles d'encan, ...elle Levée, à ... Vente sans réserve pour ... de conditions, de 750 caisses de bottes, ...ulers et brodins bourgeois, talmacais, etc., ...nant, ainsi que de chansonnes connues faites à ... Nlle Orléans

...e R. M. Monmert, à sa salle d'encan, 97 rue ...Camp—Vaste assortiment de meubles.

...Maurice Nott, sur la façade de la Rotonde ...t Louis, rue Louis, entre Royale et Char... Vente sérieuse de meubles.

...Vale, No 6 rue Natchez—Jambons, ... porc, gf, comestibles, etc.

...Eugène Jourdel—Vente sans limite des ...abres de pre de M. H. Fraught au coin des ...saint Léonard et Delhi.

...Scoglit, Fuselier & Simons, entre Indépendance et Conti—La vacherie de M.M. Barthe & ...e comprant de belles vaches laitières, ...mentielles.

...Vincent Co., à leur salle d'encan, aux ...s et 56 de la rue de la Levée—Mar... ...ses sans réserve, livres statistiques, albums, etc.

...Hoffa Marks & Co., au No 36 de la rue ...Chartres—Articles de toilette, habillements ...le saison, chapeaux, malles, valises etc

...par H. Murphy au Faubourg Montgomery, ...Fabrique du chemin de St Joseph—200 balles de ...

...Y—Jambons, saindoux et autres articles de ...ommerce, dont nous ferons mention dans notre ...ro prochain, à 11 heures du matin, peuvent être ...s au bureau de l'encanteur Charles ...ne salle d'encan de la Bourse, No 45, entre les ...s Bigille et Bourse.

ATTENTION!

...Soussigné, Propriétaire de la Maison Morphey en ...

...Nos imprimés vos Patrons, Cartes, etc., au "Pelican Printing Office", ...conique des rues Camp et Poydras.

La Convention Radicale.

La convention radicale, composée de ... toutes les paroisses de la Louisiane, ... réunir à la Nouvelle-Orléans ..., dans le but de nommer un nouveau ...mité central d'Etat. Il s'agit, en ... de réorganiser le parti qui est actuellement divisé en deux factions bien ...chées. Déjà, dans la convention de la ...e radicale, nous avons pu remarquer ... des symptômes de dissolution peu ...voyiques. Nous retrouverons dans la session d'Etat les mêmes querelles plus ...ieuses peut-être. Les choses en sont ...ées à un point où une réconciliation ...possible. Chacune des deux fac... aspire à la domination et une rupture ...ra la victoire de la plus forte.

La convention de la presse du parti ...tuellement-gouvernant a eu la majori... nous ne pouvons prévoir s'il en sera ...me dans la convention d'Etat.

M. Warmoth est le chef des carpet-...ers et des scallywags, il a été l'âme de ...es les grandes spéculations qui ont ...apé tant de millions de la fortune de l'Etat. Il l'ont enrichi lui et ses amis. ...e pour lui le nerf de la guerre politique l'argent; il a de plus l'influence ex...raordinaire que lui donne tout un ...seau de positions habilement combinées et que la ...slature a votées avec une complaisance ...able.

...rs a ces lois, le conducteur contrôle ...e la police métropolitaine, le Conseil ... tous les fonctionnaires publics ré...ables de l'Etat et de la ville, une gran... partie des juges, et par les lois sur ...gissement et les élections, il est ...esque sûr, maître du scrutin.

...rmé, doué du génie de l'intrigue, ...ant sur la versatilité des consciences ...ant sur l'appât des fonctions et des ...es, M. Warmoth oppose aux habi... de ses adversaires l'audace d'un ...e. A qui tout a merveilleusement ...ssi, ce que, Louis XIV au pe... peut dire: "L'Etat c'est moi". ...ie aisément triompher de la cli... lui fait aujourd'hui opposition ...ront et servilement toutes les ...s qui rendent tout puissant. Nous ...'en pouvons former une idée de la force ...vement en voyant avec quelle fa... a ramené sous sa féale cause de ...eurs qui pendant son absence ...ent commencé ou tâtonné même de ...mentir.

...e opposée, qui a pour chefs le ...ant gouverneur Dunn et le prési... M. Chamber, M. Carter, pourrait ...ement lutter contre l'omnipotence ...M. Warmoth; si elle ne trouvait un ...e puissant dans l'administration

...le collecteur de la Douane et ...nt nommés dont le nombre a été ...ment augmenté ou le service public ...ndait, au contraire, une diminu... ...ont engagés dans une campagne ac... ...re M. Warmoth. La lutte pour ...ination des délégués sera donc très ...dans la ville. Dans les autres pa... la faction Dunn a le nombreux ...ents parmi les masses de gens, mais le ...ent a pour lui les meneurs blancs ...ent et les journaux du parti ...ain.

...nominations de délégués aux con... ...s préparatoires donnent lieu à tant ...gures, à tant d'escamotages, que ...sont sûr la faction qui a le moins ...dents parmi les électeurs du parti ...emporte la majorité des nominations, ...anisation de la convention pourra ...ement faire la loi dans cette as... ...ée.

...s n'avons pas plus de sympathies ... une que pour l'autre des deux ban... du parti radical. Si M. Warmoth a une ...grande responsabilité morale dans les ...taits qui ont été accomplis depuis trois ...ses adversaires d'aujourd'hui ne lui ...ont pas moins servi d'instruments pour la ...fection de toutes les lois ruineuses & ...scandaleuses qui souillent le livre de ...statuts. Warmoth a été l'architecte et ... autres ont été les manœuvres de cet ...ice de construction qui pèse si lourd ...ent sur la Louisiane. Il a pris la part ...s et ne leur a laissé que les bribes de ...ge.

...rd'hui, MM. Dunn, Carter et autres ...ent renverser M. Warmoth: nous de... ...e applaudir, demander si c'est ...e substitution à lui et pour s'enrichir ...tour par les mêmes moyens, ou bien ...age contre la vénalité et la corrup... ...ont combattue depuis trois ans, ...tous les actes législatifs et gou... ...mentaux.

...elle que soit l'issue de la lutte entre ...arti Warmoth et le parti Dunn, elle ...t qu'être utile au parti conserva... ...e s'efforcer d'en tirer profit à profiter des ...s de ses adversaires. Malheureuse... le parti conservateur n'existe plus ...état nominal. Il n'a plus d'or... ...ni de journaux qui lui donne ...e vie depuis longtemps. N'est-il pas ...que les conservateurs sortent de cet ...e d'inertie? Assurément le pouvoir ...chaque jour et ne laisse des loisirs ...ux que pour réfléchir, sans rien ...ou pour s'effacer?

...e association de conservateurs est fortement ...ommée et combattue les projets les ...ats contraires à l'intérêt public. Pour ...ommander les services qu'elle peut ...e, nous n'en citerons qu'un qui ne ...ra pas, et frappera la société en mal, et ...ui que le gouvernement ne cesse d'être ...ant à travailler à changer la ...ature. Une organisation politique ...pensable et le moment est opportun ...e réunir sous la bannière conser... ...ous ceux qui ont intérêt à empê... la ruine de l'Etat et de la ville ...ommune.

...ANGEMENT DE DOMICILE. — Le Dr. M ... annonce aujourd'hui dans nos ...nes qu'il a transféré son domicile et ...abinet rue Bourbon, No 87, entre les ...Dorothée et Douane, et il informe les ...s de la section Française donne ...ous le Premier District, qu'il donne ...s consultations de 8 heures et demie ...ures et demie, à la pharmacie de J. ...rat, en face du Bassin Neuf. Pour ...s supplémentaires, voyez l'an...

...P. Bordeaux — Le beau trois mâts ...e français, NOUVEAU MEXIQUE, ...mandé par le capitaine Camara, doit ...t samedi prochain, 29 juillet, pour ...deaux. On peut s'adresser pour le ...sage à la chambre ou à l'entrepôt ...pour compléments de fret à MM. ...rtes & Chabrand, 30 rue de la Vieille ...

MAGASIN DE TUYEAUX A VENDRE.—Le ...s ancien magasin de chevaux, de l'Alabama, et le seul qui existe à Mobile, est en ...e à la propriétaire étant obligé de se ...rer des affaires pour cause de maladie. ...Voir aux annonces.

INSTITUT ST. CHARLES.—Nous avons eu le plaisir d'assister hier soir à une charmante soirée musicale et littéraire donnée par les élèves de l'Institut St. Charles. Voici le programme de cette soirée

PREMIERE PARTIE.

Invitation à la Valse, *Wachs*, exécuté par Mlle Célina V.
Jérusalem, *Beyer*, " Mlles Aurore J.
Favorite, *Crouse*, " Mlle Joséphine P.
Danseurs du Foyer, composition écrite par Mlle Cécile C.
Lucie de Lamermoor, *Le Carnaval*, exécuté par Mlle Emilie L.
I Puritani, *Rummel*, " Mlle Laura P.
Expérience, " Mlle Adèle G.
Huguenots, *Beyer*, exécuté par Mlles Alice et Zoé D.
Ave Maria, *Cherubini*, chanté par Mlle Eva M.
L'Empire du Temps, composition par Mlle Noémie C.
Faust, *Faurger*, exécuté par Mlle Lomella D.
Influence des Voyages, composition écrite par Mlle Eva M.
Traviata, *Frères Billemo*, exécuté par Mlle Adèle G.

SECONDE PARTIE.

Invitation à la Valse, *Weber*, exécuté par Mlle Eva M.
Un Vœu de terre admirant une Etoile composition par Mlle Adèle G.
Scientific Instruction, composition écrite par Mlle Cécilia C.
Traviata, *Jacher*, exécuté par Mlle Adèle L.
Dragons de Villars, *Meillart*, chanté par Mlle Cécile C.
Pouvait-on arrêter la décadence de l'Empire romain? composition de Mlle Cora S.
Trovatore, *Prudent*, exécuté par Mlle Eva M.
Rigoletto, *Prudent*, " Mlle Marie M.
English Language, composition écrite par Mlle Marie F.
Don Juan (duo) *Mozart*, chanté par Mlle Eva M. et Cécile C.
Les Adieux, par Mlle Marie E.
Home Sweet Home, *Thalberg*, exécuté par Mlle Amélie D.

Les compositions en anglais et en français ont été dites par les jeunes élèves de troisième Musique une exécution scrupuleuse et des études solides dans les deux langues. Nous y avons remarqué d'excellentes idées exprimées en un style correct.

L'enseignement du chant est confié à Mme Cambier, et nous avons reconnu la méthode supérieure et le goût musical de cette fantaisiste distinguée dans la manière dont Mlle Eva M. a chanté l'air *Mira* de Bellini. Quoique ce ne soit pas une personne à dit ce morceau avec un sentiment et une expression tout-à-fait artistiques. Mlle Eva M. fait également honneur à Mme Cambier comme élève de piano; car elle a exécuté d'une façon très brillante et avec un style magistral "l'invitation à la valse" de Weber et le morceau du *Trouvère*. Mlle C... a très gentiment chanté l'air des *Dragons de Villars*. Le duo de *Don Juan* chanté par ces deux demoiselles a été fort bien rendu. Mme Cambier est un professeur aimé consciencieux qu'habile, et on peut remarquer les rapides progrès que ses élèves font d'une année à l'autre.

Les deux professeurs de piano de l'Institut St-Charles sont Mlle Landimier et M. Delâtrot, tous deux de plus en plus goûté mérite. Leurs élèves ont exécuté les divers morceaux du programme de façon à mériter les applaudissements de l'assistance. Quelques-unes sont déjà fort avancées et touchent du piano avec beaucoup d'art et d'expression.

Les examens des élèves de l'Institut St-Charles ont lieu aujourd'hui vendredi dans la journée, et la distribution des prix dont se fera ce soir. Cinq élèves seront gradués cette année.

COMPAGNIE DU GAZ EUROPÉEN.—Cette Compagnie dont l'usine à gaz vient d'avoir un brillant succès à Milneburg, s'est décidée à offrir pour la première fois, quelques actions de son stock dans l'exploitation de divers patentes de T. G. Springer, pour manufacturer le gaz avec le pétrole dans les 11 Etats du Sud. Ce stock sera vendu aux conditions les plus raisonnables, et les actionnaires auront toutes facilités de faire des versements au delà de cinquante section. C'est là un placement des plus avantageux et que nous recommandons aux capitalistes.

Les soldats, qui avaient eu le temps de descendre l'escalier du pont, frappèrent de nouveau cet homme déjà tout meurtri et à moitié noyé. Un citoyen voulut obtenir que s'il était coupable, on devait l'arrêter et non le tuer de cette manière. Un louable action lui attira un coup de sabre sur la tête.

Enfin, des officiers intervinrent, et on arrêta le voiturier et celui qui avait voulu précipitamment s'interposer. Ce dernier, d'une manière-bon, a été relâché dans la soirée. Il serait d'ailleurs étrange qu'il en fût autrement.

Nous ne savons ce qu'il adviendra de cette déplorable affaire. Mais, que le voiturier soit coupable ou non, nous ne pouvons admettre que ses actions aient pu servir de prétexte à un acte de sauvagerie, tel que celui que nous venons de raconter.

Il nous semble impossible aussi que dans le traité entre la France et la Prusse, il n'ait pas été laissé une place aux tribunaux de simples paroles très dignes et fort honorables.

Il a dit qu'en se retirant, il bédait à l'arbitrage qu'il avait toujours décidé de s'acquitter impartialement de son devoir et de rendre, sans faveur, une équitable justice à tous, et que si ses fonctions n'ont été que de remplir une simple formalité consistée du moins elles l'ont été avec honnêteté. J'ai été déplacé, a-t-il ajouté, mais je crois que je n'ai pas trahi la confiance de la majorité blanche de mon district, qui m'a honoré de ses suffrages. Je devrais sacrés d'une place judiciaire à la tâche de fortifier le pouvoir arbitraire de M. Warmoth et de ses amis, laissé sans frein, couvrira bientôt de ténèbres l'Etat tout entier et y établira un épouvantable règne de terreur. Je ne sens donc tout regret de quitter une place où de pareilles circonstances et d'emporter avec moi le respect et l'estime de mes concitoyens de toutes les partis, respect et estime acquis par les efforts que j'ai faits pour remplir mon devoir. Il ne reste à remplacer le juge Labranche, Jewis et Walton qui ont refusé de sanctionner de leurs votes les actes d'iniquité que l'administration actuelle de la ville et de l'Etat soumet le peuple et le pays entier dans un intérêt de pillage, de vol et de corruption.

DESTITUTION.—Le recorder Stiles a été officiellement informé hier de sa révocation par le Conseil des administrateurs de ville et l'assistant-recorder Heidenhain a remplit les fonctions de la place pendant l'absence de son chef.

Nous devons ajouter, en outre:

Un nommé Roy, l'un des assassins des domiciliaires. Il était déguisé en femme, portait un cabas au bras et s'apparait sur une béquille, quoiqu'il ne fut pas estropié. Le commandant du fort d'Ivry, celui qui ordonné le massacre des domiciliaires appelé Dick.

Le commissaire de police de la Commune prés la Bourse, le nommé Pinaget.

Le fameux Lacôte, précédemment pourvu par le parti opposé au gouverneur Warmoth, et a été nommé député-marshal par M. Marshall, l'un des Etats Unis. Ce dernier fait nous indique que l'opposition au gouverneur Warmoth est une chose sérieuse, qu'elle est appuyée par les fonctionnaires des Etats Unis, et qu'elle a à la Chambre des Représentants, et qu'il ne sera pas facile à son Excellence d'en venir à bout.

IMPRESSIONS D'ETAT.—L'affaire du *Republicain* demandant qu'il soit interdit à Joseph H. Wilson d'exercer un certain contrat d'impression passé entre lui et quelques officiers d'Etat, contrat auquel la Chambre refuse de reconnaître prétendu avoir un droit exclusif, a été appelée hier matin.

Joseph H. Wilson, par ses avocats Horner & Benedict, répond à la pétition que par l'acte illégal du plaignant il éprouvera un tort de $100,000; en conséquence il demande que le writ préliminaire soit refusé.

M. Edwin L. Jewell, éditeur du *Commercial Bulletin*, appelé à témoigner, dit qu'il était parfaitement convaincu que le contrat des impressions du PELICAN, sous la loi de 1868, vaut plutôt $10,000 par mois. S'il avait ce contrat et qu'on supposât à ce qu'il fut vendu, il ne voudrait pas le vendre pour cette somme ridicule.

M. Benedict, pour J. H. Wilson, soutient que la Chambre a rejeté la pétition du plaignant, ne peut pas prendre juridiction et que si ce point est rejeté, la caution doit être de $100,000, somme correspondant à la perte que le journal du plaignant éprouverait d'une injonction était accordée.

La Cour a prolongé qu'elle aviserait.

LES WARRANTS FRAUDULEUX. — Divers porteurs de warrants législatifs ont demandé à la Justice Fourcade, du District une injonction pour empêcher le trésorier d'Etat d'enregistrer ou de payer aucuns warrants législatifs jusqu'à la décision de la Cour Suprême sur l'appel du jugement de cette cour, ordonnant au trésorier d'Etat d'enregistrer et de payer tous les warrants dans l'ordre de leur présentation, sans distinction.

COLLÈGE DE L'IMMACULÉE-CONCEPTION. — Les examens de ce Collège ont été différés à cause de la mort du Rev. James Foley, membre de l'ordre des Jésuites. James Foley, natif du comté de Clare, en Irlande, a succombé à une maladie de poitrine, à l'âge de 39 ans. Plusieurs membres du clergé, les étudiants du Collège et beaucoup de citoyens ont assisté aux funérailles du Révérend qui a été enterré, hier soir, au cimetière St-Louis. C'était un homme fort respecté et aimé de tous ceux qui le connaissaient, et de ses laïques.

ACCUSATION D'INCENDIE. — Frances Lodewick et Sam. McCulloch ont été mis en accusation d'avoir mis le feu le 18 août dernier à une épicerie, pour incendier la maison, ont été envoyés en prison par le recorder Heindenhain. Frances Lodewick est une vieille femme qui tient la épicerie et qui dit avoir vendu à Sam. McCulloch pour $4 ce qui a été brûlé. Sam. McCulloch était un homme fort respecté et aimé de tous ceux qui le connaissaient, et de ses laïques.

Nous lisons dans l'*Opinion nationale* du 3 juillet:

Des faits déplorables se sont passés hier à Alfort. Nous croyons devoir les donner avec la plus scrupuleuse impartialité.

Une compagnie de Bavarois faisait l'exercice à quelques centaines de mètres au-dessus du pont de Charenton, sur le quai de la Marne. A ce moment, arrive un homme conduisant une voiture: un sergent lui fait signe qu'il ne peut passer. Il ne tient pas compte de l'avertissement et continue sa route. Le sergent se détache, prend le cheval par la bride et veut le faire retourner en arrière.

C'est alors que le voiturier descend, et, selon le rapport des Bavarois, frappe le sous-officier; ils prétendent même qu'il le servit de son couteau.

La chose devint alors épouvantable: toute la compagnie se mit contre le voiturier à coups de pied et à coups de poing. Ne sachant plus où donner de la tête, il se jeta dans la Marne et se mit à nager. Mais les pierres le pourvirent et tombèrent comme grêle.

Il était impossible qu'on laissât ce malheureux dans une telle situation.

Une barque se détache du bateau à laver placé sur l'autre rive: un mariner, venu à son secours, voulut le prendre à la dérive, et le soustraire aux pierres des Bavarois.

C'est une faisait pas l'affaire des Allemands: la menace ent de faire feu sur l'embarcation, si elle n'abordait. Le marinier ne fut que se soumettre à cette injonction; il aborda.

Les soldats, qui avaient eu le temps de descendre l'escalier du pont, frappèrent de nouveau cet homme déjà tout meurtri et à moitié noyé. Un citoyen voulut obtenir que s'il était coupable, on devait l'arrêter et non le tuer de cette manière. Un louable action lui attira un coup de sabre sur la tête.

Enfin, des officiers intervinrent, et on arrêta le voiturier et celui qui avait voulu précipitamment s'interposer. Ce dernier, d'une manière-bon, a été relâché dans la soirée. Il serait d'ailleurs étrange qu'il en fût autrement.

Nous ne savons ce qu'il adviendra de cette déplorable affaire. Mais, que le voiturier soit coupable ou non, nous ne pouvons admettre que ses actions aient pu servir de prétexte à un acte de sauvagerie, tel que celui que nous venons de raconter.

Il nous semble impossible aussi que dans le traité entre la France et la Prusse, il n'ait pas été laissé une place aux tribunaux de simples paroles très dignes et fort honorables.

Il a dit qu'en se retirant, il bédait à l'arbitrage qu'il avait toujours décidé de s'acquitter impartialement de son devoir et de rendre, sans faveur, une équitable justice à tous, et que si ses fonctions n'ont été que de remplir une simple formalité consistée du moins elles l'ont été avec honnêteté. J'ai été déplacé, a-t-il ajouté, mais je crois que je n'ai pas trahi la confiance de la majorité blanche de mon district, qui m'a honoré de ses suffrages. Je devrais sacrés d'une place judiciaire à la tâche de fortifier le pouvoir arbitraire de M. Warmoth et de ses amis, laissé sans frein, couvrira bientôt de ténèbres l'Etat tout entier et y établira un épouvantable règne de terreur. Je ne sens donc tout regret de quitter une place où de pareilles circonstances et d'emporter avec moi le respect et l'estime de mes concitoyens de toutes les partis, respect et estime acquis par les efforts que j'ai faits pour remplir mon devoir. Il ne reste à remplacer le juge Labranche, Jewis et Walton qui ont refusé de sanctionner de leurs votes les actes d'iniquité que l'administration actuelle de la ville et de l'Etat soumet le peuple et le pays entier dans un intérêt de pillage, de vol et de corruption.

DESTITUTION.—Le recorder Stiles a été officiellement informé hier de sa révocation par le Conseil des administrateurs de ville et l'assistant-recorder Heidenhain a remplit les fonctions de la place pendant l'absence de son chef.

Nous devons ajouter, en outre:

Un nommé Roy, l'un des assassins des domiciliaires. Il était déguisé en femme, portait un cabas au bras et s'apparait sur une béquille, quoiqu'il ne fut pas estropié. Le commandant du fort d'Ivry, celui qui ordonné le massacre des domiciliaires appelé Dick.

Le commissaire de police de la Commune prés la Bourse, le nommé Pinaget.

Le fameux Lacôte, précédemment pourvu par le parti opposé au gouverneur Warmoth, et a été nommé député-marshal par M. Marshall, l'un des Etats Unis. Ce dernier fait nous indique que l'opposition au gouverneur Warmoth est une chose sérieuse, qu'elle est appuyée par les fonctionnaires des Etats Unis, et qu'il a à la Chambre des Représentants, et qu'il ne sera pas facile à son Excellence d'en venir à bout.

IMPRESSIONS D'ETAT.—L'affaire du *Republicain* demandant qu'il soit interdit à Joseph H. Wilson d'exercer un certain contrat d'impression passé entre lui et quelques officiers d'Etat, contrat auquel la Chambre refuse de reconnaître prétendu avoir un droit exclusif, a été appelée hier matin.

Joseph H. Wilson, par ses avocats Horner & Benedict, répond à la pétition que par l'acte illégal du plaignant il éprouvera un tort de $100,000; en conséquence il demande que le writ préliminaire soit refusé.

M. Edwin L. Jewell, éditeur du *Commercial Bulletin*, appelé à témoigner, dit qu'il était parfaitement convaincu que le contrat des impressions du PELICAN, sous la loi de 1868, vaut plutôt $10,000 par mois. S'il avait ce contrat et qu'on supposât à ce qu'il fut vendu, il ne voudrait pas le vendre pour cette somme ridicule.

M. Benedict, pour J. H. Wilson, soutient que la Chambre a rejeté la pétition du plaignant, ne peut pas prendre juridiction et que si ce point est rejeté, la caution doit être de $100,000, somme correspondant à la perte que le journal du plaignant éprouverait d'une injonction était accordée.

La Cour a prolongé qu'elle aviserait.

LES WARRANTS FRAUDULEUX. — Divers porteurs de warrants législatifs ont demandé à la Justice Fourcade, du District une injonction pour empêcher le trésorier d'Etat d'enregistrer ou de payer aucuns warrants législatifs jusqu'à la décision de la Cour Suprême sur l'appel du jugement de cette cour, ordonnant au trésorier d'Etat d'enregistrer et de payer tous les warrants dans l'ordre de leur présentation, sans distinction.

COLLÈGE DE L'IMMACULÉE-CONCEPTION. — Les examens de ce Collège ont été différés à cause de la mort du Rev. James Foley, membre de l'ordre des Jésuites. James Foley, natif du comté de Clare, en Irlande, a succombé à une maladie de poitrine, à l'âge de 39 ans. Plusieurs membres du clergé, les étudiants du Collège et beaucoup de citoyens ont assisté aux funérailles du Révérend qui a été enterré, hier soir, au cimetière St-Louis. C'était un homme fort respecté et aimé de tous ceux qui le connaissaient, et de ses laïques.

ACCUSATION D'INCENDIE. — Frances Lodewick et Sam. McCulloch ont été mis en accusation d'avoir mis le feu le 18 août dernier à une épicerie, pour incendier la maison, ont été envoyés en prison par le recorder Heindenhain. Frances Lodewick est une vieille femme qui tient la épicerie et qui dit avoir vendu à Sam. McCulloch pour $4 ce qui a été brûlé. Sam. McCulloch était un homme fort respecté et aimé de tous ceux qui le connaissaient, et de ses laïques.

Nous lisons dans l'*Opinion nationale* du 3 juillet:

Des faits déplorables se sont passés hier à Alfort. Nous croyons devoir les donner avec la plus scrupuleuse impartialité.

Une compagnie de Bavarois faisait l'exercice à quelques centaines de mètres au-dessus du pont de Charenton, sur le quai de la Marne. A ce moment, arrive un homme conduisant une voiture: un sergent lui fait signe qu'il ne peut passer. Il ne tient pas compte de l'avertissement et continue sa route. Le sergent se détache, prend le cheval par la bride et veut le faire retourner en arrière.

C'est alors que le voiturier descend, et, selon le rapport des Bavarois, frappe le sous-officier; ils prétendent même qu'il le servit de son couteau.

La chose devint alors épouvantable: toute la compagnie se mit contre le voiturier à coups de pied et à coups de poing. Ne sachant plus où donner de la tête, il se jeta dans la Marne et se mit à nager. Mais les pierres le pourvirent et tombèrent comme grêle.

Il était impossible qu'on laissât ce malheureux dans une telle situation.

Une barque se détache du bateau à laver placé sur l'autre rive: un mariner, venu à son secours, voulut le prendre à la dérive, et le soustraire aux pierres des Bavarois.

C'est une faisait pas l'affaire des Allemands: la menace ent de faire feu sur l'embarcation, si elle n'abordait. Le marinier ne fut que se soumettre à cette injonction; il aborda.

Les soldats, qui avaient eu le temps de descendre l'escalier du pont, frappèrent de nouveau cet homme déjà tout meurtri et à moitié noyé. Un citoyen voulut obtenir que s'il était coupable, on devait l'arrêter et non le tuer de cette manière. Un louable action lui attira un coup de sabre sur la tête.

Enfin, des officiers intervinrent, et on arrêta le voiturier et celui qui avait voulu précipitamment s'interposer. Ce dernier, d'une manière-bon, a été relâché dans la soirée. Il serait d'ailleurs étrange qu'il en fût autrement.

Nous ne savons ce qu'il adviendra de cette déplorable affaire. Mais, que le voiturier soit coupable ou non, nous ne pouvons admettre que ses actions aient pu servir de prétexte à un acte de sauvagerie, tel que celui que nous venons de raconter.

Il nous semble impossible aussi que dans le traité entre la France et la Prusse, il n'ait pas été laissé une place aux tribunaux de simples paroles très dignes et fort honorables.

Il a dit qu'en se retirant, il bédait à l'arbitrage qu'il avait toujours décidé de s'acquitter impartialement de son devoir et de rendre, sans faveur, une équitable justice à tous, et que si ses fonctions n'ont été que de remplir une simple formalité consistée du moins elles l'ont été avec honnêteté. J'ai été déplacé, a-t-il ajouté, mais je crois que je n'ai pas trahi la confiance de la majorité blanche de mon district, qui m'a honoré de ses suffrages. Je devrais sacrés d'une place judiciaire à la tâche de fortifier le pouvoir arbitraire de M. Warmoth et de ses amis, laissé sans frein, couvrira bientôt de ténèbres l'Etat tout entier et y établira un épouvantable règne de terreur. Je ne sens donc tout regret de quitter une place où de pareilles circonstances et d'emporter avec moi le respect et l'estime de mes concitoyens de toutes les partis, respect et estime acquis par les efforts que j'ai faits pour remplir mon devoir. Il ne reste à remplacer le juge Labranche, Jewis et Walton qui ont refusé de sanctionner de leurs votes les actes d'iniquité que l'administration actuelle de la ville et de l'Etat soumet le peuple et le pays entier dans un intérêt de pillage, de vol et de corruption.

DESTITUTION.—Le recorder Stiles a été officiellement informé hier de sa révocation par le Conseil des administrateurs de ville et l'assistant-recorder Heidenhain a remplit les fonctions de la place pendant l'absence de son chef.

Nous devons ajouter, en outre:

Un nommé Roy, l'un des assassins des domiciliaires. Il était déguisé en femme, portait un cabas au bras et s'apparait sur une béquille, quoiqu'il ne fut pas estropié. Le commandant du fort d'Ivry, celui qui ordonné le massacre des domiciliaires appelé Dick.

Le commissaire de police de la Commune prés la Bourse, le nommé Pinaget.

Le fameux Lacôte, précédemment pourvu par le parti opposé au gouverneur Warmoth, et a été nommé député-marshal par M. Marshall, l'un des Etats Unis. Ce dernier fait nous indique que l'opposition au gouverneur Warmoth est une chose sérieuse, qu'elle est appuyée par les fonctionnaires des Etats Unis, et qu'il a à la Chambre des Représentants, et qu'il ne sera pas facile à son Excellence d'en venir à bout.

IMPRESSIONS D'ETAT.—L'affaire du *Republicain* demandant qu'il soit interdit à Joseph H. Wilson d'exercer un certain contrat d'impression passé entre lui et quelques officiers d'Etat, contrat auquel la Chambre refuse de reconnaître prétendu avoir un droit exclusif, a été appelée hier matin.

Joseph H. Wilson, par ses avocats Horner & Benedict, répond à la pétition que par l'acte illégal du plaignant il éprouvera un tort de $100,000; en conséquence il demande que le writ préliminaire soit refusé.

M. Edwin L. Jewell, éditeur du *Commercial Bulletin*, appelé à témoigner, dit qu'il était parfaitement convaincu que le contrat des impressions du PELICAN, sous la loi de 1868, vaut plutôt $10,000 par mois. S'il avait ce contrat et qu'on supposât à ce qu'il fut vendu, il ne voudrait pas le vendre pour cette somme ridicule.

M. Benedict, pour J. H. Wilson, soutient que la Chambre a rejeté la pétition du plaignant, ne peut pas prendre juridiction et que si ce point est rejeté, la caution doit être de $100,000, somme correspondant à la perte que le journal du plaignant éprouverait d'une injonction était accordée.

La Cour a prolongé qu'elle aviserait.

LES WARRANTS FRAUDULEUX. — Divers porteurs de warrants législatifs ont demandé à la Justice Fourcade, du District une injonction pour empêcher le trésorier d'Etat d'enregistrer ou de payer aucuns warrants législatifs jusqu'à la décision de la Cour Suprême sur l'appel du jugement de cette cour, ordonnant au trésorier d'Etat d'enregistrer et de payer tous les warrants dans l'ordre de leur présentation, sans distinction.

COLLÈGE DE L'IMMACULÉE-CONCEPTION. — Les examens de ce Collège ont été différés à cause de la mort du Rev. James Foley, membre de l'ordre des Jésuites. James Foley, natif du comté de Clare, en Irlande, a succombé à une maladie de poitrine, à l'âge de 39 ans. Plusieurs membres du clergé, les étudiants du Collège et beaucoup de citoyens ont assisté aux funérailles du Révérend qui a été enterré, hier soir, au cimetière St-Louis. C'était un homme fort respecté et aimé de tous ceux qui le connaissaient, et de ses laïques.

ACCUSATION D'INCENDIE. — Frances Lodewick et Sam. McCulloch ont été mis en accusation d'avoir mis le feu le 18 août dernier à une épicerie, pour incendier la maison, ont été envoyés en prison par le recorder Heindenhain. Frances Lodewick est une vieille femme qui tient la épicerie et qui dit avoir vendu à Sam. McCulloch pour $4 ce qui a été brûlé. Sam. McCulloch était un homme fort respecté et aimé de tous ceux qui le connaissaient, et de ses laïques.

PAR LE TELEGRAPHE.

Dépêches transmises à "l'Abeille."

Affaire du président Devienne.

Il est acquitté de tout blâme par la Cour de Cassation.

Les mesures financières proposées par le gouvernement de M. Thiers.

Elles sont attaquées fortement par le "Journal des Débats."

L'impôt sur le revenu est proposé à l'Assemblée.

Pouyer-Quertier combat la proposition.

Elle n'en est pas moins référée à un comité.

Mise en liberté d'un grand nombre de communistes.

L'évêque Dupanloup sommé de comparaître à Rome.

NOUVELLES EUROPÉENNES.

Paris, 26—Le pape a publié une longue lettre où il félicite Guibert d'avoir été promu à l'archevêché de Paris.

Madrid, 26—Un cabinet a été finalement formé sous la présidence de Zorilla. Tous les ministères actuels resteront en fonction et suivront la politique inaugurée par la révolution de septembre.

Madrid, 26—Voici la liste complète des ministres qui composent le cabinet formé par M. Zorrilla. Tous ont déjà prêté le serment d'office:

Président du Conseil et ministre de l'Intérieur, Señor Ruiz Zorrilla; ministre de la Guerre, le général Lartheba; de la Justice, Señor Rios; des Finances, Señor Gomez; de la Marine, Señor Topete; ministre des Travaux Publics, Señor Madraz; des affaires Etrangères, Señor Sagosta; des Colonies, l'amiral Malcampo.

Paris, 26—La décision de la Cour de Cassation acquittant Devienne de toute complicité indirecte avec l'affaire scandaleuse de Marguerite Bellanger, dit que Devienne a été à un sentiment honorable en empêchant la prohibition des lettres.

Le Journal des *Débats* attaque avec force les mesures financières du gouvernement tendant à la substitution d'une taxe de revenu.

Londres, 26—Le bruit court que Bismarck a été fait duc de Luxembourg.

L'empereur se rit contre le voiturier à coups de pied et à coups de poing. Ne sachant plus où donner de la tête, il se jeta dans la Marne et se mit à nager. Mais les pierres le pourvirent et tombèrent comme grêle.

Il était impossible qu'on laissât ce malheureux dans une telle situation.

Une barque se détache du bateau à laver placé sur l'autre rive: un mariner, venu à son secours, voulut le prendre à la dérive, et le soustraire aux pierres des Bavarois.

C'est une faisait pas l'affaire des Allemands: la menace ent de faire feu sur l'embarcation, si elle n'abordait. Le marinier ne fut que se soumettre à cette injonction; il aborda.

Les soldats, qui avaient eu le temps de descendre l'escalier du pont, frappèrent de nouveau cet homme déjà tout meurtri et à moitié noyé. Un citoyen voulut obtenir que s'il était coupable, on devait l'arrêter et non le tuer de cette manière. Un louable action lui attira un coup de sabre sur la tête.

Enfin, des officiers intervinrent, et on arrêta le voiturier et celui qui avait voulu précipitamment s'interposer. Ce dernier, d'une manière-bon, a été relâché dans la soirée. Il serait d'ailleurs étrange qu'il en fût autrement.

Nous ne savons ce qu'il adviendra de cette déplorable affaire. Mais, que le voiturier soit coupable ou non, nous ne pouvons admettre que ses actions aient pu servir de prétexte à un acte de sauvagerie, tel que celui que nous venons de raconter.

Il nous semble impossible aussi que dans le traité entre la France et la Prusse, il n'ait pas été laissé une place aux tribunaux de simples paroles très dignes et fort honorables.

Il a dit qu'en se retirant, il bédait à l'arbitrage qu'il avait toujours décidé de s'acquitter impartialement de son devoir et de rendre, sans faveur, une équitable justice à tous, et que si ses fonctions n'ont été que de remplir une simple formalité consistée du moins elles l'ont été avec honnêteté. J'ai été déplacé, a-t-il ajouté, mais je crois que je n'ai pas trahi la confiance de la majorité blanche de mon district, qui m'a honoré de ses suffrages. Je devrais sacrés d'une place judiciaire à la tâche de fortifier le pouvoir arbitraire de M. Warmoth et de ses amis, laissé sans frein, couvrira bientôt de ténèbres l'Etat tout entier et y établira un épouvantable règne de terreur. Je ne sens donc tout regret de quitter une place où de pareilles circonstances et d'emporter avec moi le respect et l'estime de mes concitoyens de toutes les partis, respect et estime acquis par les efforts que j'ai faits pour remplir mon devoir. Il ne reste à remplacer le juge Labranche, Jewis et Walton qui ont refusé de sanctionner de leurs votes les actes d'iniquité que l'administration actuelle de la ville et de l'Etat soumet le peuple et le pays entier dans un intérêt de pillage, de vol et de corruption.

DESTITUTION.—Le recorder Stiles a été officiellement informé hier de sa révocation par le Conseil des administrateurs de ville et l'assistant-recorder Heidenhain a remplit les fonctions de la place pendant l'absence de son chef.

Nous devons ajouter, en outre:

Un nommé Roy, l'un des assassins des domiciliaires. Il était déguisé en femme, portait un cabas au bras et s'apparait sur une béquille, quoiqu'il ne fut pas estropié. Le commandant du fort d'Ivry, celui qui ordonné le massacre des domiciliaires appelé Dick.

Le commissaire de police de la Commune prés la Bourse, le nommé Pinaget.

Le fameux L